

## Déclaration sur la protection des données.

Le but de la présente déclaration est de décrire comment le club de plongée la Bulle (ci-après Le Club) répond aux exigences de loi fédérale sur la protection des données (LPD) et la met en application. Sources : Loi sur la protection des données, LPD, du 01.09.23.

1) Le Club récolte et traite les données qui lui ont été volontairement transmises par ses membres. Exhaustivement : genre, nom et prénom, adresses postale et mail, nos de téléphone, date de naissance et nature du brevet de plongée. La date d'entrée au club est également conservée, de même que l'information sur la détention d'une clé d'accès à des installations.

Des enregistrement sonores et visuels peuvent également être collectés pour illustrer la vie et les activités du Club.

Ces données sont nécessaires et utilisées pour les gestions administrative et comptable du Club. Sans elles, le Club ne peut pas fournir les prestations demandées.

- 2) Le Club ne traite pas de données personnelles sensibles. Il ne transmet pas de données à des tiers autres que ceux mentionnés au point 3 et ne procède pas à des profilages. Il ne transmet pas de données à l'étranger, sauf lors d'inscriptions à des sorties organisées à l'étranger. Dans ce cas, les données transmises à l'étranger ne sont plus protégées par le droit suisse.
- 3) Les paiements effectués pour la licence FSSS valent comme demande et autorisation de transmission des données à la FSSS. Les adresses e-mail des membres sont stockées sur le cloud.
- 4) Le site internet utilise des cookies. Cette information est disponible sur le site internet et les mentions légales apportent les informations y relatives.
- 5) Le Club conserve les données aussi longtemps que nécessaire. En général elles sont conservées 10 ans et sont ensuite détruites. Des données sont conservées sans limite de temps si elles présentent une aspect important, intéressant ou historique dans la vie du club. C'est le cas des PV d'assemblées générales et de comités, de la comptabilité ou d'événements marquants, également accompagnés de moyens audiovisuels.
- 6) Le responsable du traitement des données au Club est le secrétaire. Ses coordonnées figurent sur notre site internet. Les demandes relatives aux données doivent lui parvenir par mail ou par écrit, une réponse doit être apportée dans les 30 jours. En cas de violation de la sécurité des données, c'est lui qui annonce ces violations au préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Il conserve la documentation relative à cette violation pendant 2 ans.
- 7) Tous les membres du comité ont accès aux données personnelles des membres.
- 8) Tous les membres du club ont accès à leurs propres données personnelles et peuvent demander la rectification de celles-ci. L'effacement des données peut également être demandé, mais dans ce cas, le Club est autorisé à poursuivre le traitement des données si ces dernières sont nécessaires à la poursuite de la relation. Les membres doivent informer le Club de toute modification des données recueillies, ainsi que fournir celles manquantes et nécessaires au maintien de la qualité de membre.
- 9) La présente déclaration est destinée à figurer sur notre site internet.

La présente déclaration sur la protection des données a été approuvée par le comité du Club le 03.12.24.

Le Président Claude Steulet Le secrétaire Jean-Marc Farine